



Propositions de réforme du régime du RAAP : Premières études techniques

Projet pour discussion, le 26/06/2015

- \\ Facteurs clés des principaux régimes de retraite par répartition en points
- \\ Caractéristiques du RAAP
- \\ Objectif de la réforme du RAAP
- \\ Principes de la répartition et pilotage
- \\ Propositions de réforme du RAAP
- \\ Propositions de réforme de l'Intersyndicale et du Livre
- \\ Premiers chiffrages des propositions de réformes
- \\ Illustration sur les taux de cotisation et les taux de remplacement
- \\ Premières recommandations techniques

Facteurs clés des régimes par répartition en points (1/2)

	ARRCO	AGIRC	IRCANTEC	RAFP	RSI	RACD	RACL	RAAP
Bénéficiaires	Salariés Cadres/Non Cadres	Salariés Cadres	Agents non titulaires de l'Etat	Fonctionnaires civils/Militaires percevant des rémunérations accessoirs	Indépendants	Auteurs / compositeurs dramatiques, cinéma, audiovisuel, du spectacle vivant.	Auteurs et compositeurs d'œuvres musicales	Artistes et auteurs
Salaire de référence (SR)	15,26 €	5,31 €	4,415 €	1,1452 €	17,31 €	3,64 €	7,13 €	73 €
Valeur du point (VP)	1,25 €	0,44 €	0,47460 €	0,04465 €	1,18 €	0,36 €	0,53 €	8,18 €
Taux de cotisations (hors taux d'appel)	T1: 6,20 %	TB : 16,44 %	TA:5,28%	10% des primes	T1: 7 %	8%	7%	Forfaitaire
	T2: 16,20 %	TC: 16,44 %	TB:15%		T2: 8 %			
Taux d'appel	125%	125%	125%	100%	100%	100%	100%	100%
Assiette cotisations	T1: ≤ 1 PASS T2: entre 1 et 3 PASS	TB : entre 1 et 4 PASS* TC : entre 4 et 8 PASS	TA: ≤ 1 PASS TB: ≥ 1 PASS	20% du traitement indiciaire	T1: ≤ 37 513 € T2: ≤ 4 PASS	Droits d'auteur	Droits d'auteurs entre 2 246€ et 301 810€	5 classes de cotisations
Rendement viager = VP / (SR x taux d'appel)	6,56%	6,56%	8,60%	3,89%	6,80%	10,00%	7,40%	11,20%

- Cotisations proportionnelles au salaire, sauf pour le RAAP
- Rendement viager des régimes les plus volumineux entre 6.5 % et 8.6%. Le régime du RAAP présente le taux le plus élevé à 11.2 % .
- Taux d'appel à 125 % pour les régimes ARRCO, AGIRC et IRCANTEC

Facteurs clés des régimes par répartition en points (2/2)

	ARRCO	AGIRC	IRCANTEC	RAFP	RSI	RACD	RACL	RAAP
Effectif cotisants (C)	18,1 M	4 M	2,79 M	4,5 M	2,8 M	17 000	7 500	40 000
Effectif retraités (R)	11,9 M	2,7 M	1,92 M	30 000 (beaucoup de paiements en capital)	2 M	3 000	1 500	10 000
Ratio démographique (C / R)	1,5	1,5	1,5	0,0	1,4	5,5	4,7	4,2
Volume cotisations	40,18 Md€	18,4 Md€	2,75 Md€	1,81 Md€	2,2 Md€	17,28 M€	9,38 M€	26,9 M€
Volume prestations	42,32 Md€	21,23 Md€	2,43 Md€	9 M€	1,6 Md€	6,82 M€	6,91 M€	12,75 M€
Rente annuelle moyenne	3 800 €	7 400 €	1 300 €	290 €	800 €	2 200 €	5 100 €	1 500 €

- Les régimes les plus volumineux ont un ratio démographique de 1.5.
 - Le RAAP affiche un ratio démographique de 4.2, ce chiffre ne tient pas compte des radiés.
 - Les rentes annuelles moyennes varient selon les régimes, le RAAP offre une rente moyenne parmi les plus basses.
- Sources : Sites internet des régimes

\ Régime du RAAP :

- Régime à cotisations définies en points, financé par répartition.
- Cotisations optionnelles et forfaitaires.
- Rendement viager actuel : 11.2%
- Chiffres clés 2014
 - Cotisations : 28.8 M€
 - Prestations : 14.1 M€

\\ Répartition des effectifs ayant acquis des points

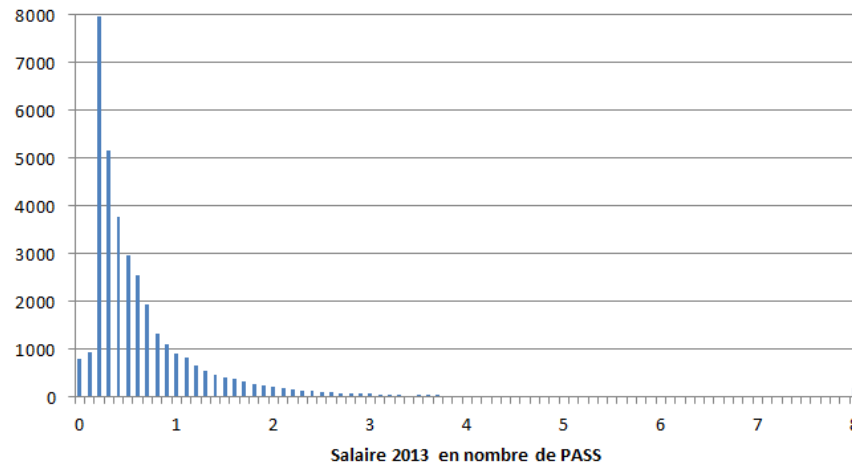
(fichier source : base des effectif ayant acquis des points au 31/05/2015)

	Effectif au 31/05/2015	Age moyen en 2015	Nombre de points acquis en mai 2015	Rente annuelle moyenne (en €)
Cotisants	40 327	47,9	159	N/A
Retraités (droits directs)	8 976	71,9	183	1 512
Radiés	17 697	55,2	71	N/A
Total	67 000			

- Ratio démographique fort a priori (il y a plus de 4 actifs cotisants pour 1 retraité)
- Volume de radiés très important pouvant liquider leur droit dans moins de 10 ans
- Les affiliés du RAAP ont une durée de cotisation assez courte, de 10 ans en moyenne

\\ Répartition des effectifs cotisants (fichier source : base des cotisants 2013)

Répartition des effectifs en fonction des revenus, exprimés en % du PASS



Effectif	36 022
Age moyen	47.1
Salaire moyen	29 845 €
Salaire median	16 010 €

- Le salaire médian est plus faible que le salaire moyen
- 21 500 revenus < 0.5 PASS*
- 200 revenus > 8 PASS

- \\ Mise en conformité du régime
 - Le système actuel n'est pas conforme avec les règles imposées par la Direction de la Sécurité Sociale pour un régime obligatoire géré en répartition : le fonctionnement optionnel ne peut plus être appliqué.
- \\ Amélioration du niveau de rente à la retraite (1 500 € / an actuellement).
- \\ Maintien du principe de répartition
- \\ Non aggravation de l'équilibre du régime
 - Pour les points acquis en 2015, les cotisations futures devront être supérieures ou égales aux cotisations encaissées avec l'ancien barème forfaitaire optionnel.
 - Principes de mutualisation à préserver.

\\ Principes clés de la gestion par répartition :

- Les cotisations de l'année couvrent les prestations de l'année
- Le principe de répartition repose sur deux équilibres :
 - Economique (Risque : baisse des cotisations en cas de crise économique)
 - Démographique (Risque : si l'effectif des cotisants diminue, les prestations des droits passés ne sont pas couverts)
- La mutualisation doit être respectée : ne pas faire porter le risque par une population restreinte ou non maîtrisée
 - Eviter les options (ex : choix ouvert dans les options de cotisations)
 - Eviter à un effectif restreint d'acquérir des points (ex : Cotisations des hauts revenus)

\\ Pilotage d'un régime par répartition

- Tarification à déterminer via des projections actuarielles de prestations et de cotisations sur un horizon de 80 ans
- Au-delà de la démographie et de l'économie, pilotage du régime grâce aux paramètres techniques (valeurs de points, rendement viager)

Les principaux points de la réforme sont les suivants :

- \\ Taux proportionnel de cotisation obligatoire
 - Atteindre 8% du salaire progressivement, assiette plafonnée à 3 PASS
 - Exonération pour les revenus en-dessous du seuil d'affiliation
 - Aménagements pour les adhérents RACL et RACD

- \\ Entrée en vigueur à partir de 2017, sur les revenus 2016

- \\ Options offertes
 - Cotisation possible pour les adhérents en-dessous du seuil d'affiliation
 - Maintien de la cotisation forfaitaire par classe si la nouvelle cotisation engendre un montant inférieur à l'ancienne cotisation

Les principales propositions sont :

\\ Modèle « l'intersyndicale »:

- Cotisations par tranche de revenus et de taux
 - Gestion complexe
 - Classes de cotisations : difficultés pour mesurer le volume de cotisations (volatilité)
- Références au fonctionnement de l'ARRCO et de l'AGIRC : population du RAAP plus sensible aux variations démographiques et économiques

\\ Modèle « secteur du livre »:

- Cotisations de 4% revenu, assiette limitée à 2 PASS
 - Un taux de cotisation faible risquerait de déséquilibrer les droits acquis (le volume des cotisations pourrait être inférieur au volume actuel)
 - Ce taux de cotisation n'améliorerait pas le niveau de rente des futurs retraités.

\\ Méthodologie

- Données utilisées :
 - Base des cotisants au régime de base en 2013
 - Base des effectifs ayant acquis des points au RAAP au 31/05/2015 (actifs cotisants, radiés, retraités)
 - Bilan 2014 de l'IRCEC

- Scénarios projetés
 - Propositions RAAP
 - Sc 1 : Un taux de cotisation de 8% assise sur le revenu plafonné à 3 PASS
 - Sc 2 : Un taux de cotisation progressif de 5%, 6%, 7% puis 8% en 2020 plafonné à 3 PASS
 - Sc 3 : Un taux de cotisation progressif de 6%, 7% puis 8% en 2019 plafonné à 3 PASS
 - Proposition « Intersyndicale »
 - Sc 4 : Un taux de cotisation progressif modulé selon les revenus
 - Sc 5 : Le maintien des classes actuelles
 - Proposition « Secteur du Livre »
 - Sc 6 : Un taux de cotisation de 4% sur le revenu plafonné à 2 PASS

■ Hypothèses techniques

● Cotisations :

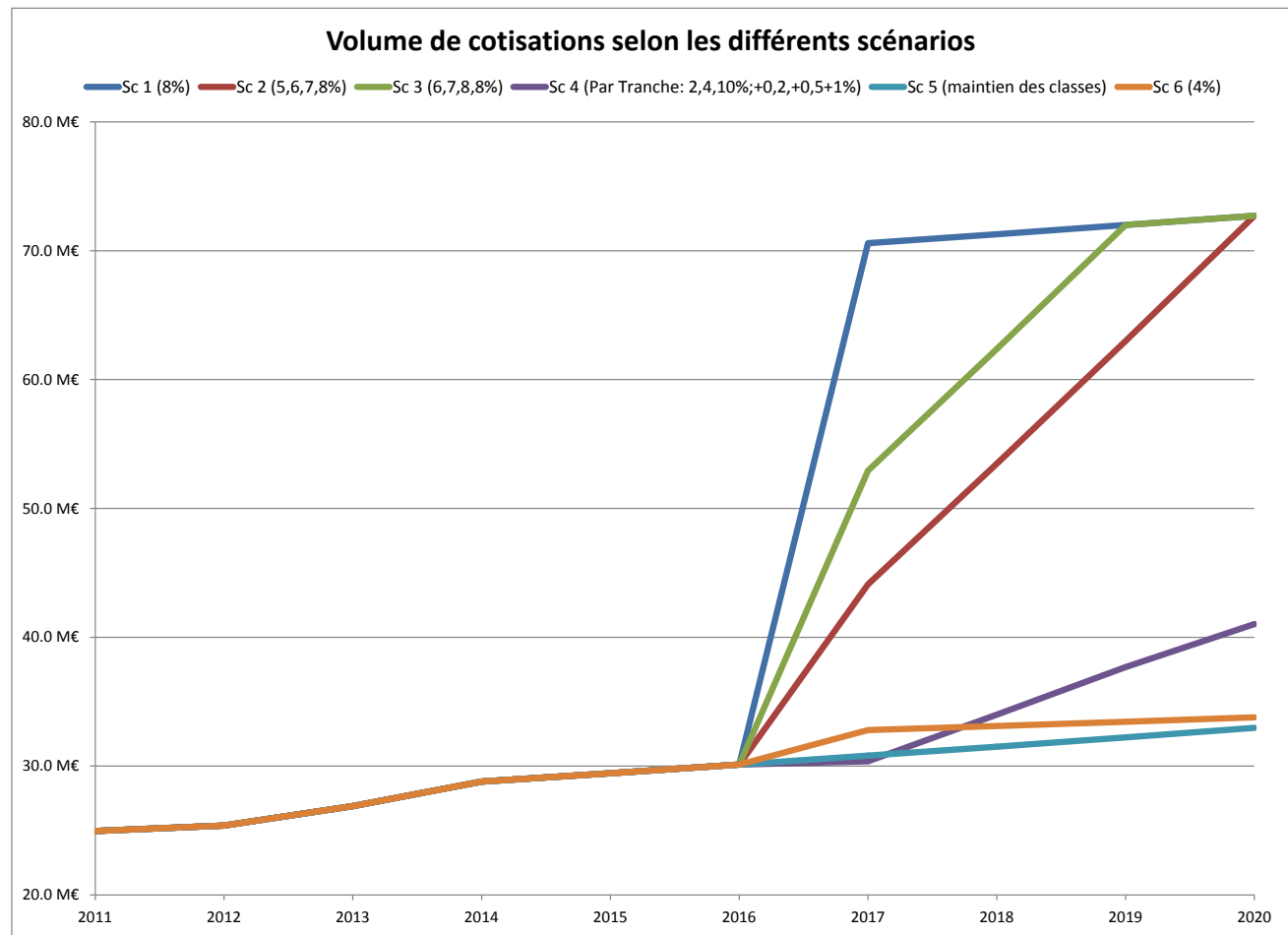
- ✓ Les cotisations antérieures à 2015 sont issues des comptes.
- ✓ Les cotisations de 2015 et 2016 sont calculées avec le barème actuel (classes optionnelles forfaitaires) sur la base d'hypothèses de comportement des cotisants semblables au passé.
- ✓ Au-delà, les cotisations de l'année N sont proportionnels aux revenus N-1, les revenus sont revalorisés selon un taux annuel de 1%.

● Prestations :

- ✓ Les prestations antérieures à 2015 sont issues des comptes.
- ✓ A partir de 2016, sur la base des effectifs ayant acquis des points en 2015 : projection du stock de points tête par tête, avec un âge de liquidation à 65 ans.
- ✓ Non prise en compte des radiés de plus de 75 ans qui n'ont pas encore liquidé.
- ✓ Pour les points acquis à partir de 2016, sur la base des effectifs des cotisants en 2013 : calcul des points acquis et liquidables selon les différents scénarios.
- ✓ Revalorisation annuelle de la valeur de service (1%) et du salaire de référence (3%).

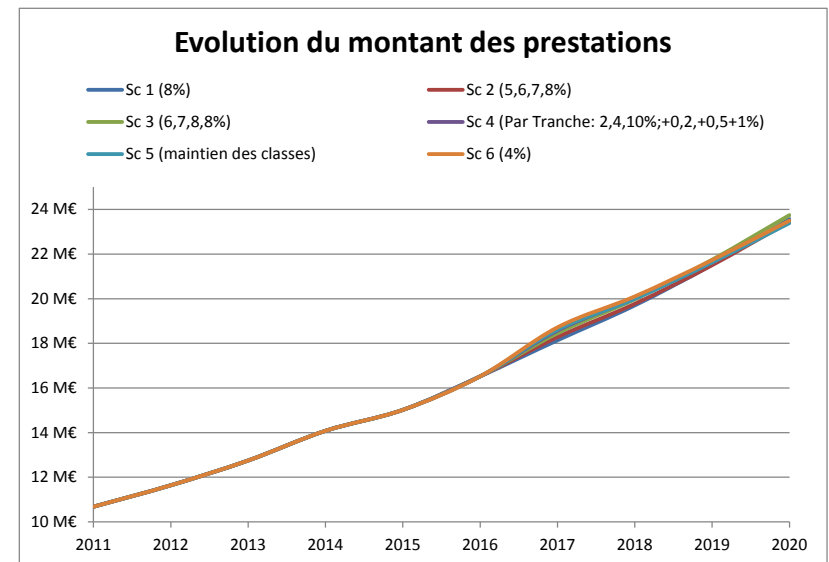
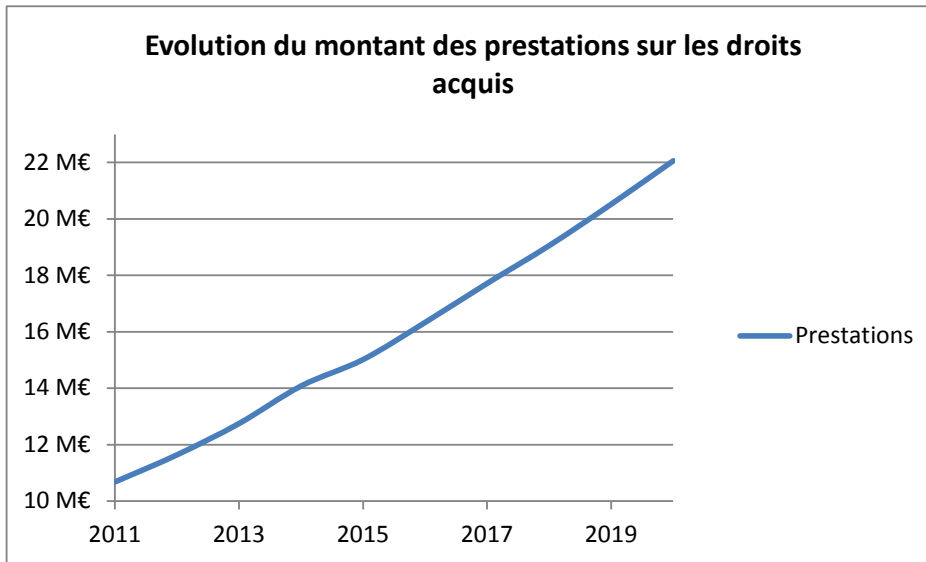
Projections des cotisations

- De 30 M€ à 70 M€ de cotisations annuelles selon les scénarios
- La proposition du « secteur du Livre » ne garantit pas que les cotisations futures seront plus élevées qu'actuellement



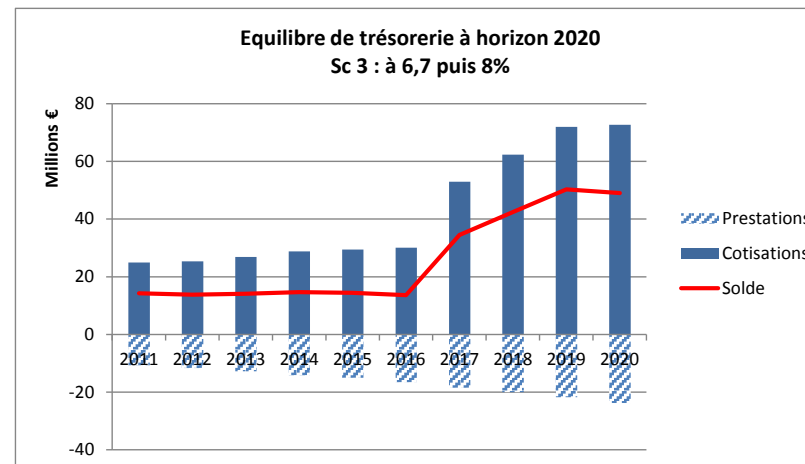
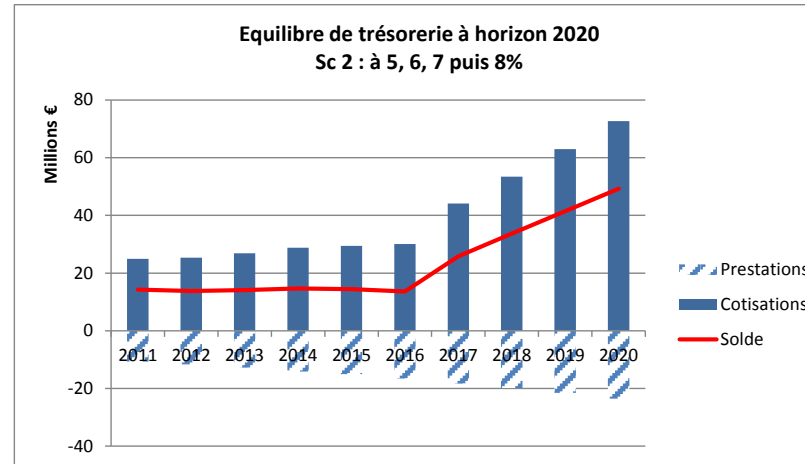
Projections des prestations

- Prestations en forte hausse, avec un volume de liquidations annuel fort (poids des radiés)
- A l'horizon 2020, la réforme a un impact limité sur les prestations (à prévoir dans 20 ans)



Projections des flux de trésorerie selon les scénarios 2 et 3

- Equilibre en trésorerie respecté à l'horizon 2020 (la réforme ayant des effets limités à cet horizon)



- \\ Taux de remplacement = 1^{ère} rente de retraite / Dernier salaire
- \\ Le niveau du taux de remplacement dépend :
 - Du rendement viager
 - Rendement actuel : 11.20%
 - Rendement ARRCO AGIRC : 6.50 %
 - Rendement théorique : 4%
 - De la durée de cotisation
 - Du taux de cotisation
- \\ Illustrations simplifiées :
 - Hypothèse de carrière complète et « plate »

		Taux de remplacement après une carrière complète		Rente à la retraite (pour un salaire moyen de 15 000 €)		Rente à la retraite (pour un salaire moyen de 30 000 €)	
		Taux de cotisation : 4%	Taux de cotisation : 8%	Taux de cotisation : 4%	Taux de cotisation : 8%	Taux de cotisation : 4%	Taux de cotisation : 8%
Rendement viager	11.20%	18%	36%	2 688 €	5 376 €	5 376 €	10 752 €
	6.50%	10%	21%	1 560 €	3 120 €	3 120 €	6 240 €
	4.00%	6%	13%	960 €	1 920 €	1 920 €	3 840 €

- \\ Eviter un système optionnel dans le cadre de la réforme du régime du RAAP
 - Surcotisations volontaires,
 - Possibilité de maintien des classes pendant une période transitoire,
 - Cotisations optionnelles des affiliés en-dessous du seuil.

- \\ Mesurer l'équilibre du régime à long terme
 - Etude actuarielle à mener (projections de trésorerie) par la projection des populations de retraités, radiés et cotisants.

- \\ Risques techniques auxquels le régime du RAAP est exposé :
 - Rendement viager élevé (11.2%) : régime déséquilibré à un horizon à définir,
 - Population restreinte qui présente des risques de mauvaise mutualisation,
 - Population de radiés volumineuse et proche de la retraite,
 - Données des participants au régime à fiabiliser.